



**FORMATION EN
PETITE ENFANCE**
acufc.ca/petiteenfance

Bourse nationale de recherche en petite enfance

2026-2028

Présentation

Table des matières

Glossaire	3
Sigles et acronymes	3
Terminologie utilisée	3
1. Dates importantes.....	5
2. À propos de l'ACUFC	5
3. À propos de la Bourse nationale de recherche en petite enfance.....	6
4. Admissibilité et exclusions	6
a) Chercheuses et chercheurs académiques	7
b) Chercheuses et chercheurs communautaires	7
5. Fonds disponibles	8
6. Inscription au concours	9
7. Soumission des propositions	9
8. Étude des propositions.....	9
9. Critères d'évaluation	10
Facteurs liés au sexe, au genre et à la diversité.....	10
10. Budget	11
11. Reddition de comptes	12
12. Reconnaissance de la contribution de l'ACUFC et d'Emploi et Développement social Canada (EDSC)	12
13. Questions ou aide techniques	12

Glossaire

Sigles et acronymes

ACUFC	Association des collèges et universités de la francophonie canadienne
CFSM	Communautés francophones en situation minoritaire
EDSC	Emploi et Développement social Canada
EPE	Éducatrice ou éducateur de la petite enfance

Terminologie utilisée

Établissement postsecondaire	Les établissements postsecondaires incluent les collèges, les universités et les facultés universitaires.
Le Programme ou le Programme national de recherche en petite enfance dans les CFSM	Programme national de recherche en petite enfance dans les communautés francophones en situation minoritaire (2025-2028) de l'ACUFC.
La Bourse ou la Bourse nationale de recherche en petite enfance	Concours de financement dans le cadre du Programme national de recherche en petite enfance dans les CFSM, visant à soutenir les chercheuses et les chercheurs académiques et communautaires.
La formation, pierre angulaire du recrutement et de la rétention des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance dans les CFSM	Projet de l'ACUFC, financé par le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du gouvernement du Canada dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 (PALO) : Protection-promotion-collaboration. Il vise à appuyer le développement des programmes de formation, le renforcement des compétences des EPE et la recherche, afin de proposer des solutions novatrices pour pallier la pénurie de main-d'œuvre dans les CFSM.

L'Observatoire ou l'Observatoire de la formation en petite enfance

Pôle d'expertise et de recherche de l'ACUFC, dédié à répondre aux besoins des enfants et des familles dans les CFSM à travers le Canada. Grâce à une approche axée sur la collaboration avec les établissements de formation, les chercheuses et les chercheurs, les décideuses et les décideurs et les organismes du milieu, les activités de l'Observatoire s'articulent autour de trois axes majeurs : formation initiale et continue, reconnaissance de la profession et mobilisation des connaissances.

Organisme communautaire

Organisation d'enseignement, organisation autochtone, ou organisation sans but lucratif qui offre des services, des programmes ou du soutien aux familles et aux enfants dans les communautés francophones en situation minoritaire.

Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Gouvernement du Canada – volet langues officielles

Volet du programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) du Gouvernement du Canada fournissant du financement en subventions et contributions à des bénéficiaires admissibles, pour soutenir des projets visant à améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, l'inclusivité et la flexibilité des programmes et des services d'AGJE dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire, grâce aux Plans d'action pour les langues officielles.

Bourse nationale de recherche en petite enfance

2026-2028

1. Dates importantes

Date limite d'inscription : le 15 janvier 2026, à 17 h (HNE)

Date limite de soumission des propositions : le 15 février 2026, à 17 h (HNE)

Date prévue de l'avis de décision : le 15 mars 2026

Période de financement : du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028

2. À propos de l'ACUFC

L'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) regroupe les 22 établissements d'enseignement postsecondaire de la francophonie canadienne, hors Québec.

Notre mission est de représenter les intérêts collectifs de nos membres, tout en renforçant la capacité de ces derniers à réaliser ensemble des initiatives structurantes, qui favorisent l'épanouissement de communautés francophones fortes, inclusives, agiles et résilientes, la promotion du français et la progression du bilinguisme au sein de la société canadienne.

L'ACUFC vise à élargir l'offre de formations en français et à faciliter l'accès, tout en outillant ses établissements membres pour agir de manière pérenne. Nous contribuons pleinement aux aspirations collectives des communautés francophones en situation minoritaire, en favorisant des changements structurants et durables qui enrichissent la francophonie canadienne dans toute sa diversité.

Dans le cadre du projet *La formation, pierre angulaire du recrutement et de la rétention des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance dans les CFSM*, financé par le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du gouvernement du Canada, l'ACUFC met en œuvre un Programme de recherche triennal (2025-2028) visant à contribuer aux efforts déjà en cours, de structuration et de dynamisation du domaine de la petite enfance dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM), et à positionner la recherche comme levier stratégique pour renforcer les capacités dans ce secteur.

3. À propos de la Bourse nationale de recherche en petite enfance

La Bourse nationale de recherche en petite enfance est un concours de financement organisé dans le cadre du **Programme national de recherche en petite enfance dans les communautés francophones en situation minoritaire** de l'ACUFC.

Ce concours vise à soutenir des projets de recherche qui contribueront aux cinq axes stratégiques du Programme :

1. **Formation initiale et continue**
2. **Défis professionnels**
3. **Pénurie de main-d'œuvre et enjeux du marché du travail**
4. **Qualité des programmes et services éducatifs de la petite enfance**
5. **Politiques publiques et contextes structurels**

Le soutien offert dans le cadre de ce concours se traduit par le financement de projets de recherche portant sur divers aspects de ces axes stratégiques, en lien avec cinq thèmes transversaux :

1. **Langue, culture et identité francophone**
2. **Équité, diversité et inclusion**
3. **Technologie et innovation**
4. **Collaboration intersectorielle**
5. **Recherche ancrée dans les besoins réels**

Veuillez consulter l'**Annexe D** pour obtenir une liste non exhaustive de sous-thèmes de recherche possibles en lien avec les axes stratégiques et les thèmes transversaux du **Programme national de recherche en petite enfance dans les communautés francophones en situation minoritaire**.

4. Admissibilité et exclusions

La Bourse nationale de recherche en petite enfance vise à financer des projets de recherche académiques et communautaires, incluant des recherches théoriques, fondamentales, appliquées, participatives ou expérimentales. Ces projets peuvent mobiliser une diversité de méthodologies de recherche, qu'elles soient qualitatives, quantitatives ou mixtes, selon les objectifs et les contextes d'étude.

Les propositions de projets d'une **durée d'un à deux ans** seront considérées.

Les propositions visant uniquement la diffusion des connaissances, sans production de connaissances au moyen d'activités de recherche, ne seront pas retenues dans le cadre du concours.

a) Chercheuses et chercheurs académiques :

Les personnes désignées comme chercheuse principale ou chercheur principal doivent être affiliées à un établissement postsecondaire canadien et être autorisées par cet établissement à gérer des fonds de recherche.

Les chercheuses et les chercheurs principaux seront considérés comme **établis** s'ils ont obtenu leur **premier poste de recherche indépendant avant le 15 janvier 2020**.

Les chercheuses et chercheurs principaux seront considérés comme **émergents** s'ils ont obtenu leur **premier poste de recherche indépendant le 15 janvier 2020 ou après cette date**.

Les chercheuses et les chercheurs émergents occupant un poste postdoctoral doivent, lors de leur inscription, identifier leur superviseur et, au moment de la soumission de la proposition, fournir une lettre d'entente de l'établissement où le projet de recherche sera réalisé.

Les étudiantes et les étudiants du 1^{er} au 3^e cycle ne peuvent pas être considérés comme chercheuses principales ou chercheurs principaux.

Les cochercheuses et les cochercheurs peuvent être affiliés ou non à un établissement postsecondaire canadien.

b) Chercheuses et chercheurs communautaires :

Les chercheuses et les chercheurs principaux communautaires doivent être affiliés à l'organisme communautaire où la recherche sera menée et fournir une lettre d'entente de celui-ci.

Ils devront identifier le nom (officiel, et usuel s'il y a lieu), le numéro d'entreprise ou d'enregistrement, ainsi que le type d'organisme où la recherche sera menée. Les chercheuses et les chercheurs communautaires devront collaborer avec un partenaire académique provenant d'un établissement postsecondaire. Ce

partenaire les accompagnera dans le processus d'approbation éthique et leur offrira un soutien méthodologique tout au long du projet de recherche.

N.B. Si, au moment de l'inscription, les demandeurs indiquent qu'aucun partenaire académique n'est associé au projet, l'ACUFC s'efforcera, dans la mesure possible, de faciliter un jumelage avec un partenaire issu de l'un des établissements postsecondaires membres de l'ACUFC.

5. Fonds disponibles

Le montant maximal pouvant être accordé à une proposition par année (sur un à deux ans) est de :

- **Chercheuse ou chercheur établi** : 100 000 \$
- **Chercheuse ou chercheur émergent** : 75 000 \$
- **Chercheuse ou chercheur communautaire** : 50 000 \$

Le montant attribué à chaque projet de recherche sélectionné sera versé en plusieurs paiements répartis sur les exercices financiers suivants :

Projets d'un an (2026-2027) :

1. **Du 15 au 31 mars 2026** - après la signature de l'entente de financement
2. **Du 1^{er} avril au 30 septembre 2026** - conditionnel à l'obtention de l'approbation éthique du projet de recherche et des rapports d'avancement
3. **Du 1^{er} octobre 2026 au 31 mars 2027** - conditionnel à la réception et à l'approbation des rapports finaux

Projets de deux ans (2026-2028) :

1. **Du 15 au 31 mars 2026** - après la signature de l'entente de financement
2. **Du 1^{er} avril au 30 septembre 2026** - conditionnel à l'obtention de l'approbation éthique du projet de recherche
3. **Du 1^{er} octobre 2026 au 31 mars 2027** - conditionnel à la réception et à l'approbation des rapports d'avancement
4. **Du 1^{er} avril au 30 septembre 2027** - conditionnel à la réception et à l'approbation des rapports d'avancement
5. **Du 1^{er} octobre 2027 au 31 mars 2028** - conditionnel à la réception et à l'approbation des rapports finaux

6. Inscription au concours

Afin de pouvoir soumettre une proposition, vous devez obligatoirement vous inscrire au concours au préalable. Pour ce faire, vous devez remplir le **formulaire d'inscription** mis à votre disposition par l'ACUFC.

Pour de plus amples renseignements sur la manière de remplir le formulaire, veuillez consulter le **guide d'inscription**.

Le formulaire doit ensuite être envoyé directement à l'ACUFC **d'ici le 15 janvier 2026, à 17 h (HNE)** et doit être transmis par courriel à l'adresse suivante : bburke@acufc.ca.

L'ACUFC accusera réception du formulaire dans les 48 heures ouvrables qui suivront. Si ce n'est pas le cas, il revient à la chercheuse principale ou au chercheur principal de communiquer avec l'ACUFC.

7. Soumission des propositions

La proposition doit être préparée à l'aide des documents mis à votre disposition par l'ACUFC, soit le **formulaire de soumission** et le **gabarit du budget** (**Annexe A**).

Pour de plus amples renseignements sur la manière de préparer adéquatement votre proposition, veuillez consulter le **guide de soumission**.

La chercheuse principale ou le chercheur principal doit soumettre directement la proposition à l'ACUFC **d'ici le 15 février 2026, à 17 h (HNE)**, en l'envoyant par courriel à l'adresse suivante : bburke@acufc.ca.

L'ACUFC accusera réception de la proposition dans les 48 heures ouvrables qui suivront. Si ce n'est pas le cas, il revient à la chercheuse principale ou au chercheur principal de communiquer avec l'ACUFC.

8. Étude des propositions

Dans un premier temps, l'ACUFC veillera à ce que les propositions reçues soient conformes à l'objectif et aux critères de la Bourse nationale de recherche en petite enfance.

Les propositions répondant à ces critères sont ensuite transmises à un comité d'évaluation. Ce comité est composé d'au moins trois membres et est coordonné par la gestionnaire de la recherche en petite enfance à l'ACUFC.

Les membres du comité d'évaluation doivent posséder :

- Une bonne connaissance de l'environnement organisationnel et des parties prenantes.
- Une bonne connaissance des particularités des diverses CFSM au Canada.
- Une connaissance du secteur de la petite enfance.
- Des compétences en recherche.

Les membres du comité d'évaluation ont une obligation de transparence et de loyauté et ils doivent ainsi agir dans le seul intérêt de l'ACUFC et non d'un établissement ou d'un organisme particulier. Si un membre croit qu'il se trouve en situation de conflit d'intérêts, il devra en informer l'ACUFC et, au besoin, se retirer du comité.

Les membres du comité évaluent les propositions selon les critères établis afin de répondre aux objectifs du concours.

La décision du comité d'évaluation est finale et sans appel.

9. Critères d'évaluation

Les propositions seront évaluées en fonction des éléments suivants :

1. Pertinence et retombées du projet (35 %)
2. Faisabilité du projet :
 - Approche et méthode (40 %)
 - Expérience, expertise, environnement de recherche et ressources (25 %)

Facteurs liés au sexe, au genre et à la diversité

L'ACUFC recommande vivement l'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS-Plus) pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer des projets visant à répondre aux différents besoins des femmes, des hommes, des garçons, des filles,

des personnes de genres divers ainsi que d'autres identités sociales intersectionnelles.

Par conséquent, le comité d'évaluation examinera dans quelle mesure et de quelle manière les facteurs liés au sexe, au genre et à la diversité sont pris en compte dans la conception d'un projet de recherche et la réalisation des activités qui s'y rattachent (p. ex. la manière dont la proposition favorise une collecte de données ventilées selon le sexe, le genre et d'autres identités sociales intersectionnelles).

Pour plus de renseignements sur ce type d'analyse, veuillez consulter la [Formation sur l'ACS-Plus de Femmes et Égalité des genres Canada](#).

10. Budget

Des modifications budgétaires pourraient être requises afin que le financement d'un projet soit approuvé.

Aucune dépense engagée hors de la période de financement ne sera admissible.

Les fonds qui n'auront pas été dépensés à la fin de la période de financement (le 31 mars 2027 pour les projets d'un an, ou le 31 mars 2028 pour les projets de deux ans) devront être retournés à l'ACUFC. La chercheuse principale ou le chercheur principal devra informer l'ACUFC avant la fin de l'année civile en cours, de l'état des dépenses du projet et des prévisions concernant l'utilisation des fonds alloués.

Le budget présenté doit refléter les dépenses prévues, mais il n'est pas nécessaire de répartir le montant total des dépenses de manière proportionnelle entre les exercices financiers.

Il convient toutefois de noter que l'ACUFC se réserve le droit de modifier les montants devant être versés à chaque exercice financier, de sorte que le total des versements annuels n'excède pas le total des fonds dont l'ACUFC dispose pour le concours lors d'un exercice donné.

11. Reddition de comptes

Les chercheuses principales ou les chercheurs principaux qui reçoivent une Bourse nationale de recherche en petite enfance seront tenus de se conformer aux exigences de reddition de comptes de l'ACUFC en lien avec le projet financé.

Cette reddition de comptes consiste d'abord en la production de rapports d'avancement et d'un rapport final, lesquels incluent également des rapports financiers.

12. Reconnaissance de la contribution de l'ACUFC et d'Emploi et Développement social Canada (EDSC)

Les chercheuses et les chercheurs seront tenus de reconnaître la contribution de l'ACUFC et du gouvernement du Canada dans tout produit (article, rapport, etc.) ou évènement (présentation, atelier, etc.) lié à l'activité financée.

Les directives concernant cette reconnaissance ainsi que les normes graphiques seront transmises directement aux bénéficiaires d'une Bourse nationale de recherche en petite enfance.

13. Questions ou aide techniques

Pour de plus amples renseignements, ou si vous avez des problèmes techniques, veuillez communiquer avec la personne suivante :

BRIGID BURKE, Ph. D. | Gestionnaire de la recherche, Petite enfance
Association des collèges et universités de la francophonie canadienne
223, rue Main, Ottawa (Ontario) K1S 1C4
Tél. : 613-244-7837, poste 119 | 1-866-551-2637
bburke@acufc.ca